

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2026

« JARDINS SANS FRONTIÈRES - CARTE POSTALE FORMAT A5 »



DU 30 MAI AU 31 AOÛT 2026

**JEU CONCOURS
CARTE POSTALE
JARDINS SANS FRONTIÈRES
2026**

Site de la Fondation
La Coudre
Bonvillars - Suisse

Jardin/rucher du curé
La Rivière-Drugeon
France

Partagez votre regard unique sur l'un et/ou l'autre
de nos deux jardins / ruchers : captez un geste, une
espèce, une ambiance ou un détail qui révèle la
richesse du vivant et stimule la curiosité.

Donnez-lui forme en créant une carte postale
A5, en arts plastiques ou en arts des lettres,
selon la technique qui vous inspire.

En groupe ou individuellement.

Règlements et fiches d'inscriptions du concours
consultable en ligne


<https://cpiehautdoubbs.org>


<https://fondationlacoudre.ch>

TENTEZ DE GAGNER DE MAGNIFIQUES LOTS

arcjurassien.org
coopération franco-suisse

Fondation La Coudre
MAISON DU PATRIMOINE

 **cpie**
HAUT-DOUBS

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le **CPiE du Haut-Doubs** (France) et la **Fondation La Coudre – Maison du Patrimoine** (Suisse) organisent un **concours amateur** intitulé « Jardins Sans Frontières – Carte Postale A5 », du **30 mai au 31 août 2026**. Ce concours s'inscrit dans le **projet transfrontalier** « Jardins Sans Frontières » et vise à valoriser les jardins et ruchers pédagogiques, la faune, la flore et les pratiques observées sur les deux sites partenaires.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET CATÉGORIES

Le concours est ouvert à tous, sauf aux membres du jury et du comité d'organisation ainsi qu'aux mineurs seuls.

CATÉGORIES :

- Groupe (exemple : famille **ayant au moins un représentant majeur**)
- Individuel (personne majeure)

Chaque participant (ou membre du groupe) peut proposer **une seule carte postale**.
(ex. : une famille de 3 personnes enverra 3 cartes postales. Sera jugé l'ensemble des cartes postales)

ARTICLE 3 – THÈME ET CONTRAINTES TECHNIQUES

THÈME

Représenter une pratique, une faune, une flore, ou un détail observé sur l'un des deux sites :

- Jardin / Rucher du Curé – La Rivière-Drueon (France)
- Fondation La Coudre – Bonvillars (Suisse)

FORMAT ET SUPPORT

- Format obligatoire : A5 (148 × 210 mm), portrait ou paysage.
- Tout support non périssable accepté.
- Le rendu doit être à plat.
- Techniques autorisées :
 - Arts plastiques
 - Arts des lettres
 - Mixte visuel + texte

ANONYMAT

Aucun élément permettant d'identifier l'auteur ne doit apparaître sur la carte.

ARTICLE 4– MODALITES D'ENVOI

LE DOSSIER DOIT COMPRENDRE :

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée.
- La ou les carte(s) postale(s) originale(s).

ENVOI POSTAL AVANT LE 31 AOÛT 2026 MINUIT A L'UNE DES ADRESSES SUIVANTES :

- CPIE du Haut-Doubs – 8 rue Charles le Téméraire – 25560 La Rivière-Drigeon – France
Tél : +33 3.81.49.82.99
- Fondation La Coudre – Chemin de La Coudre 1 – 1427 Bonvillars – Suisse
Tél : +41 24 534 12 98

ARTICLE 5 – EXCLUSIONS

SERONT REFUSÉES :

- Dossiers incomplets ou mensongers
- Candidature d'un mineur seul,
- Envois hors délai
- Cartes réalisées avec IA
- Contenus publicitaires, politiques ou contraires aux bonnes mœurs

La décision des organisateurs est sans appel

ARTICLE 6 – DROITS D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le participant :

- Reste propriétaire de sa création ;
- Garantit en être l'auteur ;
- Cède aux organisateurs une autorisation d'utilisation non exclusive, gratuite et non commerciale, limitée au projet « Jardins Sans Frontières ».

Les organisateurs s'engagent à mentionner le pseudonyme fourni.

DROIT À L'IMAGE

Si une personne identifiable figure sur la carte, joindre l'autorisation de droit à l'image (modèle fourni).

ARTICLE 7 – JURY ET SÉLECTION

DÉROULEMENT

1. 30 mai → 31 août 2026 : réception des cartes
2. Entre 2 et 9 septembre 2026 : délibération du jury
3. 19 septembre (F) & 27 septembre (CH) 2026 : expositions et remises des prix

JURY

Composé de représentants :

- Jardin / Rucher du Curé (France)
- Fondation La Coudre (Suisse)
- Association Arc Jurassien

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Respect du thème
- Pertinence du sujet
- Qualité, originalité, dimension artistique ou environnementale

ARTICLE 8 – PRIX

Trois prix par catégorie. Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

CATÉGORIE GROUPE :

1er Prix : miel + tisane + sirop ou confiture + des légumes de saison + 1 livre « Lierre et pimprenelle »

2ème prix : miel + tisane + sirop ou confiture + des légumes de saison

3ème prix : miel + tisane

CATEGORIE INDIVIDUEL :

1er Prix : miel + tisane + sirop ou confiture + des légumes de saison + 1 livre « Lierre et pimprenelle »

2ème prix : miel + tisane + sirop ou confiture + des légumes de saison

3ème prix : miel + tisane

LES GAGNANTS SERONT :

- Prévenus personnellement,
- Publiés sur les sites et réseaux sociaux des organisateurs.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS ET DISPOSITIONS FINALES

- La participation implique l'acceptation totale du présent règlement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème technique ou incident.
- En cas de force majeure, le concours peut être modifié, reporté ou annulé sans indemnisation.
- Le règlement est applicable en France et en Suisse, dans le respect des législations en vigueur (droit d'auteur, droit à l'image, protection des mineurs, bonnes mœurs).

ARTICLE 10 – DOCUMENTS ANNEXES

- Bulletin d'inscription (2 versions : famille, adulte)
- Formulaire d'autorisation de droit à l'image

BULLETIN DE PARTICIPATION 2026

« JARDINS SANS FRONTIÈRES - CARTE POSTALE FORMAT A5 »

CATEGORIE CHOISIE :

☐ Groupe ☐ Individuel

LIEU DES CARTES POSTALES :

☐ Jardin / Rucher du curé à la Rivière Dugeon (France)

☐ Site de la Fondation La Coudre à Bonvillars (Suisse)

TITRE (FACULTATIF) DE LA CARTE POSTALE OU DE L'ENSEMBLE DES CARTES :

.....

NOM(S) ET PRENOM(S)

SI PARTICIPATION EN GROUPE, PRECISER QUI EST LE REPRESENTANT MAJEUR.

.....

.....

PSEUDO (FACULTATIF) :

.....

COORDONNEES

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : ☐ France ☐ Suisse

Email :
.....

Téléphone : (précédé de +33 pour la France ou +41 pour la suisse) :

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Date :

Signature :